

Cadre gris réservé à l'Ecole du Lean	Date de réception de la convention	Date de signature de la convention
	Numéro de dossier ECAM	
		Demande de subrogation OPCO <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui

Convention de formation

Entre les soussignés

ECAM Strasbourg-Europe Association de Gestion

Association de droit local enregistrée au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Schiltigheim sous vol. 40, folio 41, enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le n° 42 67 04761 67 auprès du Préfet de la Région Alsace, dont le siège est sis 2 rue de Madrid CS 20013 - 67012 Strasbourg Cedex, identifiée sous les n° SIRET 51773337400022 APE 8542Z, représentée par M. Christophe DEDOUCHE, en qualité de responsable de la formation professionnelle

Ci-après également désignée l'« Organisme de formation »
D'une part

Et

Coordonnées de l'Entreprise (Raison sociale, adresse postale)	Coordonnées de facturation (Adresse de facturation complète)
Représentant de l'Entreprise dûment habilité à signer la présente convention (Nom, prénom)	Personne dans l'Entreprise en charge du suivi du dossier de formation (Nom, prénom, email, téléphone direct)

Ci-après également désignée l'« Entreprise »
D'autre part

Est conclue la présente convention en application des dispositions de la sixième partie du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. L'organisme de formation se propose dans ce cadre de contribuer à la compréhension, au déploiement et à l'animation d'un système d'excellence opérationnelle Lean durable dans le contexte professionnel de ses clients.

Article 1 : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Titre de l'action

- **Black Belt Lean Manufacturing 21 jours**
(Attestation de formation Ecole du Lean)
- **CQP Animateur(trice) de la démarche Lean (CQPM)**
Certification de Qualification Paritaire de la Métallurgie de l'UIMM Alsace
(Code CPF 248669 - Code RNCP 28228)

Durée en jour(s) et heures

- 21 jours, 168 heures

Date(s) de formation

1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e jours	27, 28 et 29 mai 2020
4 ^e , 5 ^e et 6 ^e jours	17, 18 et 19 Juin 2020
7 ^e , 8 ^e et 9 ^e jours	23, 24 et 25 septembre 2020
10 ^e , 11 ^e et 12 ^e jours	14, 15 et 16 octobre 2020
13 ^e , 14 ^e et 15 ^e jours	18, 19 et 20 novembre 2020
16 ^e , 17 ^e et 18 ^e jours	16, 17 et 18 décembre 2020
19 ^e , 20 ^e et 21 ^e jours	20, 21 et 22 janvier 2021

Ce calendrier n'est pas contractuel et peut subir des modifications pour cas de force majeure en accord avec les stagiaires.

Salarié concerné

Salarié concerné par la formation (Nom, prénom, email)
--

Tarif

En contrepartie de l'action de formation réalisée, l'Entreprise s'engage à verser à l'Organisme de formation, la somme forfaitaire de **14 990 €**.

Article 2 : Subrogation OPCO

Dans le cas d'une subrogation par OPCO, l'entreprise s'engage à fournir à l'organisme de formation les références complètes de la demande de prise en charge, ainsi que les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques des personnes en charge du dossier à l'OPCO avant le début de la formation.

Références de la demande de subrogation (Numéro de dossier OPCO) :
Coordonnées de l'OPCO (Adresse de facturation exacte) :
Personne en charge du dossier à l'OPCO (Nom, prénom, email, téléphone direct) :

Article 3 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

Objectifs pédagogiques

- Etre capable de piloter une démarche Lean dans une entreprise
- Etre capable de mettre en œuvre les outils du Lean
- Etre capable de manager les Hommes et les processus à l'aide d'une approche Lean
- Etre capable de transmettre son savoir, son savoir-faire et son savoir-être sur le Lean

Blocs de compétences et capacités professionnelles (CQPM - RNCP 28228)

- **Bloc de compétence n°1 : Diagnostique et préconisation de la performance des processus**
 - Capacité C1 : Diagnostiquer la performance d'un processus de délivrance produit ou de service
 - Capacité C2 : Définir les axes de progrès prioritaires concourant aux objectifs de la démarche Lean
 - Capacité C3 : Proposer les leviers ou actions d'amélioration les plus pertinents
- **Bloc de compétence n°2 : Accompagnement des équipes**
 - Capacité C4 : Préparer les équipes aux méthodes et outils d'amélioration Lean
 - Capacité C5 : Piloter les actions d'amélioration de la performance des processus
- **Bloc de compétence n°3 : Déploiement de la performance**
 - Capacité C6 : Mesurer la performance des processus
 - Capacité C7 : Détecter et mettre en œuvre des actions correctives
 - Capacité C8 : Standardiser les bonnes pratiques
 - Capacité C9 : Valoriser les résultats obtenus et les actions mises en œuvre

Modalités pratiques

- **Horaires** : de 8h30 à 17h30
- **Public visé** : cadres, managers, responsables de service, ...
- **Prérequis** : avoir des transformations culturelles et organisationnelles à opérer
- **Type d'action de formation** : adaptation au poste et développement des compétences

Moyens pédagogiques

- **Une entreprise-école** : un environnement professionnel complet de 500m² (production, logistique, maintenance, qualité, service client...) permettant de reconstituer les situations professionnelles vécues par un animateur de la démarche Lean

- **Des intervenants experts** : 10 professionnels (directeurs de site, Lean managers, responsables RH...) qui viennent transmettre leurs savoirs et leurs expériences sur le Lean
- **Du contenu dématérialisé** : l'ensemble des cours et des documents de travail mis en ligne à la disposition des stagiaires
- **Des visites d'entreprises** : plusieurs visites d'entreprises avec des niveaux d'avancement différents dans la démarche Lean
- **Un parrain** : un professionnel expérimenté dans le Lean pour conseiller et challenger le groupe
- **Un accompagnement individuel pour le CQPM Animateur de la démarche Lean** : chaque stagiaire sera suivi personnellement par un accompagnateur dans la préparation du CQPM (dossier technique, mémoire et soutenance)

Lieu de formation

ECAM Strasbourg Europe, 2 rue de Madrid, 67300 SCHILTIGHEIM (sauf pour la 20^{ème} journée qui a lieu en usine)

Programme détaillé

- **Jour 1 : Concepts de base du Lean**
(Bloc de compétence 2 – Capacité C4)
 - Présentation des origines du Lean
 - Introduction à la culture Lean et à son application technique
 - Présentation des grands principes du Lean
 - Simulation de ces principes dans un milieu industriel
 - Visualisation du concept global sur le terrain
- **Jour 2 : Piloter le changement**
(Bloc de compétence 2 – Capacité C4)
 - Décryptage des différents mécanismes et des comportements humains face au changement
 - Pratique des techniques de communication pour mieux expliquer et faire adhérer au changement, anticiper et surmonter les risques de blocage
- **Jour 3 : Gaspillages et CQPM**
(Bloc de compétence 3 – Capacité C7)
 - Formation aux gaspillages
 - Entraînement à la détection des gaspillages dans divers environnements
 - Préparation à la certification CQPM (documents, rétro planning...)
- **Jour 4 : 5S et Management Visuel**
(Bloc de compétence 3 – Capacité C7 et C8)
 - Formation au 5S et au management visuel
 - Mise en place des 5S sur le terrain
 - Mise en place des standards et audits liés au 5S
 - Amorce de la gestion de l'amélioration continue à travers le 5S
- **Jour 5 : Value Stream Mapping (VSM)**
(Bloc de compétence 1 – Capacité C1, C2 et C3)
 - Formation à la VSM (chaîne de la valeur)
 - Ecriture de la VSM actuelle d'un processus existant
 - Détection des opportunités de progrès à partir de la VSM actuelle
 - Ecriture de la VSM cible d'un processus existant
 - Changement du processus pour atteindre la VSM cible
- **Jour 6 : Travail standard et A3**
(Bloc de compétence 2 – Capacité C5)
(Bloc de compétence 3 – Capacité C8)
 - Formation au travail standard
 - Mise en place du travail standard et des audits liés
 - Formation au A3 (outils de suivi de projet synthétique)
 - Ecriture de A3
- **Jour 7 : Sécurité et Ergonomie**
(Bloc de compétence 3 – Capacité C7 et C8)
 - Formation aux dangers et aux risques en milieu industriel
 - Formation aux postures et stretching
 - Formation aux standards de l'ergonomie
 - Identification des situations à forte sollicitation (cotation de poste)
 - Réduction de la pénibilité des postes
- **Jour 8 : Construire la ligne**
(Bloc de compétence 3 – Capacité C6, C7 et C8)
 - Formation au calcul du Takt et à la prise de temps
 - Equilibrage du processus existant
 - Modification des postes en fonction de l'équilibrage
 - Réorganisation du processus (prototypage)
 - Test du nouveau processus
- **Jour 9 : Approvisionner la ligne**
(Bloc de compétence 3 – Capacité C7 et C8)
 - Formation à la création du supermarché
 - Formation à l'approvisionnement en bord de ligne et à la création d'un circuit standard d'approvisionnement
 - Formation au Kanban et au flux séquencé
 - Mise en place de l'approvisionnement de la ligne école
- **Jour 10 : Suivi de la qualité et TPM**
(Bloc de compétence 3 – Capacité C6, C7 et C8)
 - Formation aux indicateurs qualité : PPM et Bon du Premier Coup

- Mise en œuvre sur la ligne Ecole
- Utilisation du Pareto pour analyser les problématiques de qualité
- Comment définir les 3 priorités d'une ligne (Top 3) (avec une vue globale Satisfaction Client)
- Formation à la fiabilisation des équipements (maintenance autonome, maintenance préventive, TRS, TRG)
- Mise en œuvre pratique sur des équipements industriels
- **Jour 11 : Lean RH et réunion AIC (Animation à Intervalle Court)**
(Bloc de compétence 1 – Capacité C3)
(Bloc de compétence 2 – Capacité C4 et C5)
(Bloc de compétence 3 – Capacité C9)
 - Valeur ajoutée et missions des RH ; l'impact RH du Lean
 - Les leviers RH pour réussir la mise en œuvre du Lean
 - Le Lean appliqué aux processus RH
 - Formation à la zone de communication (Indicateurs, Pareto, Top 3, A3, Tableau d'amélioration continue, Travail standard...)
 - Formation à l'organisation des réunions Lean 4 niveaux (ouverture, intermédiaire, transversale, directionnelle)
 - Formation à l'animation des réunions AIC
- **Jour 12 : Construire et animer une réunion AIC**
(Bloc de compétence 1 – Capacité C3)
(Bloc de compétence 2 – Capacité C4 et C5)
(Bloc de compétence 3 – Capacité C9)
 - Création de zone de communication
 - Coaching à l'animation d'une réunion d'ouverture
 - Coaching à l'animation de la réunion transversale
- **Jour 13 : Multi-produits et Heijunka**
(Bloc de compétence 3 – Capacité C6 et C7)
 - Intégration d'un nouveau produit sur la ligne existante
 - Formation au lissage de production (Heijunka)
 - Mise en œuvre de boîtes de lissage
- **Jour 14 : Pitch Tracking**
(Bloc de compétence 3 – Capacité C6 et C7)
 - Formation au Pitch Tracking
 - Mise en place du Pitch Tracking sur la ligne
 - Relevé et analyse des données de production (Pareto)
- **Jour 15 : SMED**
(Bloc de compétence 3 – Capacité C6, C7 et C8)
 - Formation au SMED (changement de format rapide)
 - Mise en œuvre pratique sur un équipement
 - Analyse et amélioration du changement de format
- **Jour 16 : Améliorer la qualité**
(Bloc de compétence 3 – Capacité C6, C7 et C8)
 - Formation à l'animation de la qualité sur une ligne
 - Formation aux Poka-Yoke, au Go - No Go
 - Mise en place de Poka-Yoke sur la ligne école
 - Formation à l'analyse de causes à la racine
- **Jour 17 : Management Lean**
(Bloc de compétence 2 – Capacité C4 et C5)
(Bloc de compétence 3 – Capacité C9)
 - Le rôle et les responsabilités du Team Leader et du Superviseur
 - Formation et échanges sur le positionnement de Leader Lean
 - Personnalités et positionnement managérial
 - Table ronde sur la culture Lean
- **Jour 18 : Kaizen blitz**
(Bloc de compétence 1 – Capacité C3)
(Bloc de compétence 3 – Capacité C7 et C9)
 - Formation au Kaizen blitz
 - Réalisation d'un chantier Kaizen sur la ligne école
- **Jour 19 : Coaching Lean**
(Bloc de compétence 2 – Capacité C4)
 - Formation au Gemba Walk (tourné terrain)
 - Formation au coaching Lean des collaborateurs
 - Formation à la formation des collaborateurs
 - Réalisation d'un module de formation Lean
- **Jour 20 : Hoshin et Shingo**
(Bloc de compétence 1 – Capacité C2)
(Bloc de compétence 2 – Capacité C5)
(Bloc de compétence 3 – Capacité C6, C7, C8 et C9)
 - Formation à l'utilisation du Hoshin Kanri (pilotage de la vision)
 - Formation à l'utilisation de l'audit Shingo (audit global Lean)
 - Visite d'un milieu industriel qui développe la démarche Lean et mettre en pratique l'audit Shingo dans cet environnement
- **Jour 21 : Lean & Green et RSE**
(Bloc de compétence 1 – Capacité C2 et C3)
(Bloc de compétence 2 – Capacité C4)

- Comment prendre en compte les problématiques environnementales dans la conception des produits et les processus industriels ?
- Comment intégrer la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise dans la stratégie et la conduite d'une entreprise ?

Cet ordre n'est pas contractuel et peut subir des modifications en fonction des agendas des intervenants professionnels.

Article 4 : Contrôle des connaissances et certification

Le contrôle des connaissances acquises est réalisé de manière permanente pendant le stage par le biais d'exercices pratiques en situation professionnelle reconstituée. Une auto-évaluation des compétences acquises et une évaluation de la qualité de la formation reçue sont effectuées à l'issue de la formation.

Le stagiaire s'engage à participer de manière irrévocable au processus de **Certification de qualification paritaire de la métallurgie 2008 07 69 0272 animateur de la démarche Lean**. Un examen de certification sera organisé par l'UIMM à cet effet à l'issue de la formation. Il est à noter que cet examen sera facturé directement par l'UIMM à l'Entreprise pour un montant de **500 € HT**.

La présence des salariés sera contrôlée par la signature de listes d'émargements. A l'issue de la formation, il sera remis par l'Organisme de formation au stagiaire/client une attestation de formation. L'UIMM délivrera le CQPM au terme du processus de certification en cas de réussite.

Article 5 : Conditions tarifaires

En contrepartie des actions de formation réalisées, l'Entreprise s'engage à verser à l'Organisme de formation la somme forfaitaire indiquée à l'article 1 comprenant la réalisation de l'action de formation telle que définie dans la présente convention, ainsi que les en-cas (matin et l'après-midi) et repas (déjeuner) des stagiaires.

Par défaut, la facture sera établie au nom de l'entreprise à terme échu après chaque journée de formation, et payable à réception.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Entreprise au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal appliqué au montant TTC du prix figurant sur la facture de l'Organisme de formation, seront automatiquement et de plein droit acquises à l'Organisme de formation, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à l'Organisme de formation par l'Entreprise, sans préjudice de toute autre action que l'Organisme de formation serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Entreprise. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, par l'Entreprise en cas de retard de paiement. L'Organisme de formation se réserve le droit de demander à l'Entreprise une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur justification.

En cas d'absence même partielle du(des) stagiaire(s) inscrit(s), les sommes dues au titre du cycle de formation restent redevables par l'entreprise signataire indépendamment de l'existence d'une demande de subrogation. Les contenus des présentations en format dématérialisé seront mis à disposition du(des) stagiaire(s) absent(s) mais aucun rattrapage des journées de formations ratées ne pourra être proposé.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée à l'Entreprise.

En contrepartie des sommes reçues, l'Organisme de formation s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 6 : Résiliation de la convention

En cas dédit ou de résiliation de la convention par l'entreprise à moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, l'Organisme de formation retiendra le prix total de la formation. Toute session entamée est due dans son intégralité sauf cas de force majeure.

Article 7 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et reste valable pour l'ensemble de la durée de la formation.

Article 8 : Confidentialité

La mise à disposition des modules de formation n'emporte aucun transfert de propriété au profit du stagiaire ou de son entreprise des informations qui y sont contenues, ni aucun droit d'usage autre que celui de la formation objet de la présente convention. La publication, la citation et la diffusion, totale ou partielle, des modules de formation, sous toute forme, support, ou encore moyen que ce soit, à toute personne extérieure à l'entreprise, sont interdites. Toute reproduction, copie, duplication, totale ou partielle, des modules de formation est interdite sauf dans la limite nécessaire à l'usage des personnes concernées au sein de l'entreprise signataire pour la mise en œuvre de la démarche Lean.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle sur les supports de formation (droit d'auteur notamment) mis à la disposition de l'Entreprise ou de ses salariés sont la propriété exclusive de l'organisme de formation. Cette mise à disposition, quelle qu'en soit la forme ou la nature, n'emporte pas transfert desdits droits de propriété intellectuelle au profit de l'Entreprise ou de ses salariés. En conséquence, la publication, la citation, la diffusion, totale ou partielle, par quelque moyen que ce

soit par l'Entreprise et/ou ses salariés des supports de formation est interdite sauf dans la limite de l'application au sein de l'Entreprise des salariés pour la mise en œuvre de la démarche Lean. De la même manière, la reproduction, totale ou partielle, de quelque manière que ce soit, par l'Entreprise et/ou ses salariés des supports de formation est interdite sauf dans la limite de l'application au sein de l'Entreprise des salariés pour la mise en œuvre de la démarche Lean.

Article 10 : Droit d'accès aux données collectées

L'Organisme de formation déclare effectuer un traitement automatisé de toutes les données à caractère personnel communiquées par l'Entreprise pour assurer un suivi administratif et commercial. Il est rappelé à l'Entreprise qu'en application de la Loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978, il dispose d'un droit d'accès permanent et de rectification des informations la concernant. Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au responsable de la formation professionnelle de l'ECAM Strasbourg Europe. L'Entreprise peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Article 11 : Litiges

A défaut de règlement à l'amiable, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront de la compétence exclusive des tribunaux de STRASBOURG.

Fait à, le

Pour l'ECAM Strasbourg-Europe

Nom :

Fonction :

Signature :

Pour l'entreprise

Nom :

Fonction :

Signature :